

ANNEXE N° 1 AU FORMULAIRE CERFA N° 14998*03

(Art. L. 225 du Code électoral ; L. 2121-2 du Code général des collectivités territoriales)

Formulaire à remplir par le candidat tête de liste ou son représentant
dans le cadre d'une déclaration de candidature aux élections municipales et communautaires
dans les communes de 1 000 habitants ou plus.

Il est recommandé de compléter le formulaire de manière informatique. Si vous le remplissez manuellement, veuillez à écrire en **lettres majuscules** de façon **lisible**. Pour connaître le nombre plafond autorisé de candidats pour votre commune, veuillez vous référer à la note explicative.

Nom de la commune :

Titre de la liste :

Nom et prénom(s) du candidat⁽¹⁾ <i>(suivi de la nationalité pour les candidats ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France)</i>	H⁽²⁾	F⁽²⁾	Candidature à un siège de conseiller communautaire⁽³⁾
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			
11.			
12.			
13.			
14.			
15.			
16.			
17.			

(1) Les nom et prénom(s) du candidat renseignés sont ceux qu'il souhaite indiquer sur les bulletins de vote.
(2) Cocher la case correspondante. La liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.
(3) Cocher si la personne est candidate aux sièges de conseillers communautaires.

Nom et prénom(s) du candidat⁽¹⁾ <i>(suivi de la nationalité pour les candidats ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France)</i>	H⁽²⁾	F⁽²⁾	Candidature à un siège de conseiller communautaire⁽³⁾
18.			
19.			
20.			
21.			
22.			
23.			
24.			
25.			
26.			
27.			
28.			
29.			
30.			
31.			
32.			
33.			
34.			
35.			
36.			
37.			
38.			
39.			
40.			
41.			
42.			
43.			
44.			

Nom et prénom(s) du candidat⁽¹⁾ <i>(suivi de la nationalité pour les candidats ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France)</i>	H⁽²⁾	F⁽²⁾	Candidature à un siège de conseiller communautaire⁽³⁾
45.			
46.			
47.			
48.			
49.			
50.			
51.			
52.			
53.			
54.			
55.			
56.			
57.			
58.			
59.			
60.			
61.			
62.			
63.			
64.			
65.			
66.			
67.			
68.			
69.			
70.			
71.			

NOTICE EXPLICATIVE

COMPOSITION DES CONSEILS MUNICIPAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 260 du Code électoral, vous devez présenter une liste comportant au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir et au plus deux candidats supplémentaires (voir tableau ci-dessous).

Communes	Nombre des membres du conseil municipal	Nombre de candidats maximums à présenter dans la liste
De 1 000 à 1 499 habitants	15	17
De 1 500 à 2 499 habitants	19	21
De 2 500 à 3 499 habitants	23	25
De 3 500 à 4 999 habitants	27	29
De 5 000 à 9 999 habitants	29	31
De 10 000 à 19 999 habitants	33	35
De 20 000 à 29 999 habitants	35	37
De 30 000 à 39 999 habitants	39	41
De 40 000 à 49 999 habitants	43	45
De 50 000 à 59 999 habitants	45	47
De 60 000 à 79 999 habitants	49	51
De 80 000 à 99 999 habitants	53	55
De 100 000 à 149 999 habitants	55	57
De 150 000 à 199 999 habitants	59	61
De 200 000 à 249 999 habitants	61	63
De 250 000 à 299 999 habitants	65	67
Et de 300 000 et au-dessus	69	71